

Service des Soins de Santé

Correspondant: Blandine Divry
Attaché
Tél: 02/739 78 01 **Fax:** 02/739 77 11
E-mail: blandine.divry@inami.fgov.be

Bruxelles, le

Trente-sixième avenant à la Convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs
- Entretien d'accompagnement de Bon Usage des Médicaments (BUM) pour l'asthme chronique
à partir du 01.01.2017

Cher collègue,

La Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a marqué son accord sur le trente-sixième avenant à la Convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs (note explicative, texte de l'avenant et annexes VII, VIII.1 à VIII.6 et VIII.11).

Description générale de la prestation

La prestation « *Entretien d'accompagnement de Nouvelle Médication (ENM)* » a été modifiée en « Entretien d'accompagnement de Bon Usage des Médicaments (BUM) ».

Cette prestation est initiée soit par le pharmacien, soit sur prescription du médecin ou à la demande du patient et est réservée aux patients de la pharmacie qui ont consenti de manière informée et écrite à la création d'un dossier de suivi des soins pharmaceutiques dans la pharmacie.

L'entretien est gratuit pour le patient.

La prestation « Entretien d'accompagnement de Bon usage des Médicaments » comprend la dispensation structurée et documentée d'informations et l'analyse des attentes et expériences du patient

- i. lors de l'initiation d'une nouvelle thérapie médicamenteuse pour le traitement d'une affection chronique ou pour une modification de classe pharmacologique dans le cadre d'une affection chronique existante ou
- ii. lorsque le patient au cours du traitement de son affection chronique a besoin d'un accompagnement complémentaire personnalisé ou
- iii. lors de la délivrance d'une médication aigue qui nécessite un suivi particulier.

Lors d'un premier entretien d'information, les points suivants sont abordés: effet du médicament et place dans la thérapie, importance de l'usage correct et d'une bonne adhérence au traitement, motivation du patient pour une thérapie de longue durée. Cet entretien peut être complété en fonction des groupes cibles par un/des entretien(s) de suivi.

Groupe cible Entretien d'accompagnement pour un Bon Usage des Médicaments : corticoïdes inhalés

- a. Choix de la thérapie chronique: Asthme
- b. Choix des médicaments
 - i. Uniquement des médicaments remboursables
 - ii. Monopréparations (corticoïdes inhalés, classe ATC : R03BA) et préparations combinées (corticoïdes/ sympathomimétiques en inhalation, classe ATC : R03AK limitée aux bêta-stimulants à action longue) : **dipropionate de béclométazone, budésonide, fluticasone**
 - iii. Aérosols doseurs, inhalateurs à poudre sèche

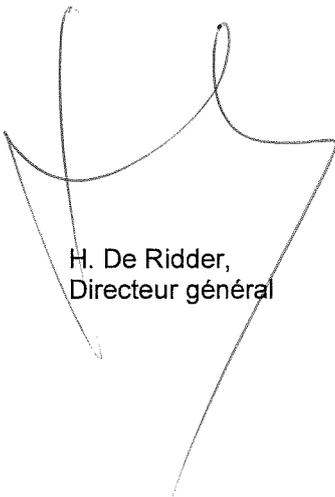
Communication avec le médecin

La collaboration et la communication des pharmaciens avec les médecins traitants sont essentielles pour offrir des soins de santé de qualité. Les pharmaciens doivent informer les médecins des services qu'ils offrent à leurs patients. Pour autant que le patient ait marqué son accord, ils veillent à donner un feed-back aux médecins concernés quant aux résultats de l'entretien. La communication a lieu de préférence par voie électronique via le dossier du patient ou le dossier médico-pharmaceutique, mais peut aussi se faire par téléphone ou par mail. En outre, une fiche thématique pour la CMP est disponible, fiche que les médecins et les pharmaciens peuvent utiliser pour organiser une concertation locale. Cette concertation doit faciliter la prise de contact en cas de « BUM ».

Vous trouvez de plus amples informations concernant les modalités pratiques sur <http://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/soins/Pages/entretien-pharmacien-patient-asthmatique-info-medecin.aspx>

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués

Le Fonctionnaire dirigeant,



H. De Ridder,
Directeur général